



La promotion d'une qualité d'impression passe par l'organisation de concours, aussi l'A.T.F. FLEXO (**Association Technique Française de Flexographie**) procède tous les ans à la remise des prix, les **FLEXP STAR** récompensant les meilleurs travaux imprimés en Flexographie sur des matériaux divers.

REGLEMENT

ARTICLE 1

Le concours des **FLEXP STAR** organisé par l'A.T.F. Flexo pour la promotion de la qualité en flexographie, est ouvert à tous les imprimeurs qu'ils soient membres ou non de l'A.T.F.

Toutefois les sociétés primées, non encore membres, s'engagent à adhérer à l'Association.

Un adhérent est une entité qui a réglé sa cotisation en tant que société indépendante, groupe ou unité d'un groupe.

Si l'imprimeur le souhaite, le nom de son client sera publié avec le sien.

ARTICLE 2

Toute impression flexo provenant de tirages industriels, quel que soit le support et quelle qu'en soit l'utilisation, peut être présentée.

Le nombre de présentations est limité à 6 par catégories.

L'imprimeur doit soumettre la surface imprimée qu'il estimera convenable et nécessaire pour permettre au Jury de juger valablement de la qualité de l'impression. Le candidat doit présenter **trois unités d'impression** (présentées sur carton pour produits souples) dont une unité préparée pour être exposée si primée.

Pour les films souples, étiquettes et opercules, en laize complète, un court métrage des impressions vous est demandé.

ARTICLE 3

Le concours comprend **15** catégories :

- A Carton ondulé post impression –trait et trame sur non couché**
- A1 Carton ondulé post impression –trait et trame sur couché**
- A2 Carton ondulé post-impression - combiné avec impression et découpe**
- B Pré impression pour carton ondulé - trait et tramé - sur couché et non couché**
- C Carton plat compact**
- D Etiquettes adhésives - trait et tramé – sur divers supports**
- E Papiers pour enveloppages (alimentaire et autres)**
- F Sacherie Papier – tous formats**
- G Aluminium mince (enveloppement- capsules...)**
- H Supports métallisés (papier et films)**
- I Films polyéthylène pour sacherie - toutes contenances**
- J Films polyéthylène et polypropylène pour emballage automatique**
- K Films polyéthylène– polyester – polyamide – PVC en direct ou cellu-émail pour divers contenants**
- L Complexes à base de divers supports**
- M Manchons, opercules, pochettes à base de films**

PS : *Tramé : comportant des points*
Trait : à-plat, lignes et textes – trait et tramé : c'est la proportion principale de l'un ou l'autre qui définit la catégorie.

Pour chaque produit présenté les concurrents doivent indiquer la catégorie dans laquelle ils souhaitent concourir.

Le Jury se réserve toutefois la possibilité, en cas de besoin de transférer le produit concourant d'une catégorie à une autre.

ATTRIBUTION DES PRIX DEFINIS PAR LE JURY

ARTICLE 4

Dans chaque catégorie le jury donnera une note à chaque candidature, en s'appuyant sur les critères d'appréciation définis à l'article 7, sans connaître le nom de l'entreprise qui concoure et indépendamment de tout choix personnel, politique ou de tout intérêt économique. Les meilleures notes de chaque catégorie seront "primées".

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de **FLEXO STAR** dans une catégorie si le niveau de qualité n'est pas suffisant.

Un **FLEXO STAR** est attribué aux meilleures notes obtenues, selon le nombre de présentations par catégorie :

- **de 1 à 6 tirages : Flexo Star or**
- **de 6 à 9 tirages : 2 Flexo Star or et argent**
- **plus de 9 tirages : 3 Flexo Star or, argent et bronze**

A la suite des Flexostars décernés, le jury pourra, en fonction du nombre de points obtenus pour les tirages suivants, décerner des « **Mérites de la Flexo** » à titre d'encouragement.

Dans chaque catégorie une même société ne pourra obtenir qu'un seul **FLEXO STAR**.

Dans les catégories comportant plus de neuf tirages, le jury pourra, en fonction des notes obtenues, décerner plusieurs **FLEXO STAR** de bronze.

Un **SUPER FLEXO STAR** sera attribué à la meilleure note générale obtenue dans toutes les catégories.

La liste des sociétés primées sera publiée au moins trois semaines avant la cérémonie de remise des prix.

Les **FLEXO STAR** et le **SUPER FLEXO STAR** ne seront annoncés que le soir de la remise des prix par le président du jury.

Le jury se doit de garder toutes ces informations comme confidentielles avant la remise des prix.

Lors de la cérémonie de remise des prix, chaque primé sera exposé et la note obtenue sera alors publiée.

PRIX SPECIAUX

ARTICLE 5

L'ATF organise le **Prix de l'Innovation**.

Il s'adresse aux candidats ayant élaboré un travail original et utilisé une ou des techniques nouvelles, présentant un caractère unique ou rare sur le marché.

Les candidats devront volontairement postuler à cette catégorie et clairement le spécifier aux emplacements réservés dans la fiche technique, d'information.

Enfin, les candidats doivent fournir sur une feuille à part, une explication détaillée du produit et de la nature innovante en même temps que son échantillon.

Tout tirage présent dans une catégorie peut participer également au **Prix de l'Innovation**.

CRITERES D'APPRECIATION

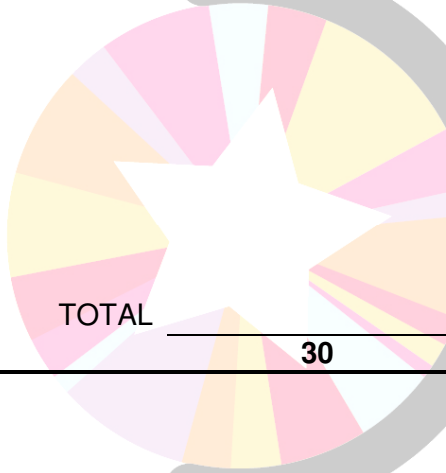
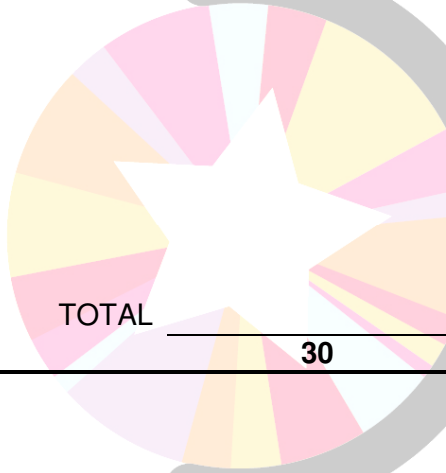
ARTICLE 6

Pour ces attributions, le Jury basera ses appréciations sur les critères suivants :

- Qualité technique du tirage : **30 points**
(propreté, repérage, homogénéité des couleurs)
- Aspect visuel du tirage : **20 points**

Le tableau de notation est établi de la façon suivante :

TABLEAU DES NOTATIONS

QUALITE TECHNIQUE DU TIRAGE (30)	
. Qualité du trait :	
. Finesse et contour du point :	
. Si uniquement trait/à-plat	
. Si uniquement points	
. Force et qualité des couleurs :	
TOTAL _____ 30	
ASPECT VISUEL DU TIRAGE (20)	
. Aspect du tirage (20) (coup de cœur) :	
TOTAL _____ 20	
TOTAL GENERAL _____ 50	

ENVOI DES TRAVAUX

ARTICLE 7

Les envois devront parvenir : **ATF - 68 Boulevard Saint Marcel - 75005 PARIS**

Dernier délai impérativement avant le 11 Octobre 2010.

ATTENTION

**Nos locaux étant fermés du 1 AOUT au 31 AOUT INCLUS,
Nous vous remercions de ne pas envoyer d'impressions pendant cette période.**

Chaque impression doit être **impérativement** accompagnée d'une fiche technique jointe à la présentation (fixée par adhésif ou agrafe).

Les travaux accompagnés d'une fiche incomplète ou illisible ne pourront être pris en considération.

Afin de préserver la qualité des impressions, il est impératif de respecter la présentation suivante :

- Produits souples (étiquettes, enveloppages papiers, films, complexes, etc...)
Coller les impressions sur un carton blanc fort avec une marge d'environ 50 mm.
- Sacs : papier ou plastique
Prévoir un carton interne pour assurer la rigidité de la présentation.

D'une façon générale, veiller à protéger les envois par un emballage suffisamment rigide pour éviter toute détérioration néfaste à la présentation des impressions. Celles-ci devront nous être expédiées en **3 exemplaires**.

ARTICLE 8

Les travaux présentés doivent avoir été produits industriellement et commercialisés entre le 1er septembre 2009 et le 1er septembre 2010.

RECOMMANDATION

Nous vous conseillons fortement de prévenir le propriétaire de la marque imprimée de sa présentation au concours FLEXO STAR et d'obtenir son accord.

JURY

ARTICLE 9

Dans un souci d'équité, une personne tirée au sort une année, ne peut se représenter l'année suivante (sauf manque de candidat dans une catégorie ou désistement de dernière minute et besoin d'effectuer un remplacement en urgence)

Tous les ans, un appel à candidature est effectué auprès de l'ensemble des adhérents de l'A.T.F.

Parmi les candidatures exprimées, le Conseil d'Administration procédera à **un tirage au sort** afin de désigner un jury composé comme suit :

NON VOTANTS

- 1 secrétaire : membre du Conseil d'Administration ATF
- 1 observateur : adhérent
- 1 contrôleur : permet que chaque produit présenté, soit bien identifié dans la catégorie où il concourt.

VOTANTS : 13 jurés

1 président 3 imprimeurs 1 photgraveur 1 fabricant de matériel (machines, plaques, anilox) 1 spécialiste flexo (hors des catégories précédemment énumérées) 1 fabricant d'encre	1 fournisseur de support 1 membre de la presse technique 1 acheteur d'emballage 1 agence de publicité 1 membre ATF européen
--	---

Rien n'interdit aux jurés d'être également candidats, **ils s'engageront sur l'honneur à noter tous les travaux avec la même intégrité.**

En liaison avec la Presse Technique spécialisée, l'A.T.F. organisera en faveur des lauréats, la plus large action promotionnelle possible, tant en France qu'à l'étranger.

Ces lauréats sont invités à se prévaloir en toute occasion, des distinctions qui leur seront attribuées, pour la promotion de leurs réalisations.

Un seul représentant est admis par Société ou Groupe.

ARTICLE 10

L'A.T.F. réalisera des documents photographiques des travaux primés. Sauf avis contraires motivés les lauréats autorisent l'A.T.F. à utiliser ces documents pour diffusion, information et actions promotionnelles.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 11

Le montant des droits d'inscription et de participation à ce concours 2009 a été fixé comme suit :

DROIT D'INSCRIPTION : 50 € HT

DROIT POUR PRESENTATION PRESENTE

ADHERENTS et NON-ADHERENTS : 50 € HT par impression présentée.